

RELEVÉ DE NOTE
RENCONTRE REGIONALE
11 OCTOBRE 2013

PRESENTS :

ADAM Véronique (Lorient), FOSSEY Nicolas (Sablé sur Sarthe), FROSSARD Catherine (Vannes), GUIBERT Jean-Denis (Vitré), MALLEGOL Chantal (Lanester), MAUFFRET Philippe (Quimper), MOREL Pascale (Ploemeur), NIGEN-MURGALE Rozenn (Hennebont), RENOUE Françoise (La Flèche), STEPHAN Nathalie (Morlaix), TANGUY Loïc (RENNES), TYMEN Catherine (Ploemeur).

Claudine PAILLARD n'a pu être présente frappée par un deuil familial.

Nous avons accueilli et souhaité la bienvenue à trois nouveaux collègues, Catherine FROSSARD, Nathalie STEPHAN et Philippe MAUFFRET.

Il est proposé qu'à l'avenir, que le collègue de la ville qui accueille présente brièvement l'activité de son CCAS

Nous avons ensuite attaqué l'ordre du jour :

1. L'accueil des demandeurs d'asile et les conséquences sur les CCAS et les partenaires locaux

Face à l'engorgement de Rennes le Préfet de Région souhaite répartir le flux migratoire sur l'ensemble de la région.

Sur Lorient, tous les mois, 8 nouvelles personnes primo arrivant sont domiciliées par l'association « La Sauvegarde », quota demandé par la préfecture.

Cela entraîne :

- une embolisation des places SIAO (115).
- une exclusion des personnes sans résidence stable issu du territoire local.
- Répercussion sur la scolarisation et les cantines (financement dans le cadre des plans de réussite Educative).
- Les places de crèches.

Dans la plupart des CCAS, la domiciliation n'ouvre pas le droit aux aides facultatives (car présence minimum de 6 mois sur la commune), cependant certains règlements d'attribution peuvent inclure une clause humanitaire qui permet une aide ponctuelle. Danger d'avoir une offre trop attrayante qui risque de provoquer un appel d'air pour « les passeurs ». Essai de changer l'image des étrangers en organisant des temps conviviaux d'échanges autour de la cuisine, la musique ou la mode.

Grande difficultés pour les équipes de professionnelles qui sont déstabilisées face à une grande précarité à laquelle on leur demande de ne pas répondre.

2. Convention tripartite pour les EPHAD :

Le travail pour renouveler doit commencer bien avant le terme (1an) et les portage politique semblent déterminant, dans le sens où très souvent la réponse aux démarches effectuées par les services voir les élus est : « il n'y a plus d'argent ».

Il ressort un grand découragement des collègues en charge de ces établissements et un questionnement sur la capacité pour les CCAS à gérer ce type d'établissement.

Les difficultés sont multiples : financières (absence de financement à l'ARS), difficultés à recruter le personnel (inadaptation du statut de la FPT)...

En conclusion ne pas y aller ou risque de « Burn out »

3. Quel politique pour les SAAD ?

Certains Départements expérimentent le financement par dotation globale (22,25)

Ce dispositif semble privilégier les services de plus de 50 000 H.

4. Point sur l'organisation logistique de l'ANCCAS

Renaud Vandeweghe a quitté le CCAS de Tours, pour un poste de DGS dans une communauté de communes. Une petite cérémonie aura lieu ce soir pour le remercier de son travail auprès de l'ANCCAS.

Le Président propose de réorganiser son remplacement au travers de deux options.

Il indique qu'il importe que sur place, à Tours, il puisse bénéficier d'un appui technique au travers d'un collaborateur. Il suggère la candidature de Denis Addad qui suivra les problématiques d'organisation et de technique informatique. Cette mise à disposition s'effectuerait sur la base de 80 heures annualisées, pour un montant de 2000 € annuels.

Le rôle de chargé de mission sera confié à Pascale Vincent, collaboratrice du CCAS de Besançon. Cheville ouvrière des dernières journées, elle aura notamment en charge l'organisation des journées de Paris en 2014. Elle aura également en charge l'animation du réseau de partenaires qui pourra être enrichi, ainsi que la dynamisation des délégations régionales.

La convention de prestation de services serait établie à hauteur de 25 % de son temps, jusqu'au 31 décembre 2014, pour un montant annuel de 18 000 €.

5. Point sur les partenariats nationaux de l'ANCCAS

Plusieurs conventions ont été signées avec :

- Réunica (interlocutrice Anne PRIEUR 02.47.34.79.75)
- GDF SUEZ
- Chèque déjeuner
- MNT
- GMF

6. Quid de l'ABS ?

La démarche n'est pas pratiquée partout, soit en raison d'un manque de volonté, soit car le coût est un frein. Cependant il est souhaitable de procéder par thématique, une ABS globale est trop difficile, mieux vaut examiner chaque année un pan de l'activité sociale.

Le partage avec les partenaires locaux est primordial pour ne pas tomber dans une étude théorique sans lendemain. L'ABS ne doit se contenter de recenser les besoins, il faut aussi regarder l'offre. L'autre écueil est la frilosité des élus à communiquer les résultats statistiques par peur des

interprétations. Une prise de recul est nécessaire. Il n'en demeure pas moins un excellent outil d'aide à la décision pour les élus.

Une ABS revient en moyenne à 24 000 € et le renouvellement à 7 000 €.

7. Les emplois d'avenir

Peu de recrutement car le niveau est trop faible.

8. Thèmes à aborder lors de prochaines réunions :

Place des bénévoles et des professionnels

Place des bénéficiaires dans le projet associatif

9. Date et Lieu de la prochaine rencontre

Le 13 Février 2013 à Ploemeur (56)

Jean-Denis GUIBERT
Délégué régional